

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-27

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	2 869 236
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	4 754 172
TOTAUX	0	7 623 408
SOLDE	-7 623 408	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 7 836 169 € des autorisations d'engagement et de 7 836 169 € des crédits de paiement de la mission « Culture ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 2 869 236 € en autorisations d'engagement et de 2 869 236 € en crédits de paiement du programme « Création » ;

- une minoration de 4 966 933 € en autorisations d'engagement et de 4 966 933 € en crédits de paiement du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » ;

2) Cet amendement vise à tirer les conséquences sur la mission « Culture » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais de nuitée. À cette fin, il convient de majorer de 212 761 € les autorisations d'engagement et de 212 761 € les crédits de paiement du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture ».